

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes  
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

**Séance du 24 MARS 2003**  
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 43

Tous les délégués, sauf

MM. J. P. MEYER, ATZENHOFFER, WINLING, FROELICH, BABILON, qui  
étaient représentés respectivement par M. STEIG, M. RAUSCHER,  
Mme WINCKEL, M. FEIG, M. DUBOIS.  
MM. STEINER, HERRLE, NEUHARD, Cl. KLIPFEL, ZINCK.

DEL. N° 20/2003

**OBJET : BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES » : AFFECTATION DES RESULTATS**

- VU l'avis du Bureau du 10 mars 2003 et du 17 mars 2003
- VU le compte administratif « zone d'activités » de l'exercice 2002 présentant
  - . un résultat d'investissement déficitaire de 94 046,38 €
  - . un résultat de fonctionnement nul
- VU sa délibération en date du 24 mars 2003 par laquelle le Conseil Communautaire approuve le compte administratif « zone d'activités » 2002 ;
- CONSIDERANT la proposition du Président d'affecter -94 046,38 € à la section d'investissement du budget annexe 2003 « zone d'activités »

***le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- . d'approuver la proposition du Président***
- . d'affecter le résultat d'investissement déficitaire 94 046,38 € à la section d'investissement du budget annexe « zone d'activités » 2003.***

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 25 mars 2003

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,  
Bernard LOGEL

